



Évaluation de la consultation relative au projet « Unihockey 2025 » Septembre 2025

Table des matières

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | Introduction | 3 |
| 2. | Orientations fondamentales | 5 |
| 3. | Commentaires sur les différents aspects du Unihockey 2025 | 8 |
| | <i>3.1 Concept – Réactions générales.....</i> | <i>8</i> |
| | <i>3.2 Concept – Réactions concernant les différents formats de jeu chez les hommes et les femmes</i> | <i>11</i> |
| | <i>3.3 Planification de la saison</i> | <i>16</i> |
| | <i>3.4 Projet de convention de prestations avec le club central</i> | <i>18</i> |
| | <i>3.5 Possibilités de financement</i> | <i>20</i> |
| 4. | Participants à la consultation | 21 |

1. Introduction

Le 14 avril 2025, le comité central de swiss unihockey a approuvé le concept et les documents associés pour consultation. Cette décision fait suite à un processus de participation de près de deux ans impliquant les clubs et les associations membres (sondage, discussions avec les clubs, ateliers).

La consultation s'est déroulée du 5 mai 2025 au 3 août 2025. Pendant la période de consultation, diverses manifestations d'échange organisées par les associations membres ont eu lieu. À l'occasion de ces événements, les collaborateurs du projet et les membres du comité de pilotage ont répondu aux questions. 57 organismes responsables (48 clubs et neuf associations membres) et trois personnes ont participé à la consultation, apportant ainsi une contribution précieuse au développement du unihockey suisse en relève.

Évaluation générale

Swiss unihockey se réjouit que a) pratiquement tous les organismes responsables reconnaissent la nécessité d'une réforme et b) approuvent l'orientation générale (professionnalisation de la relève et collaboration au sein de partenariats). Il va sans dire qu'un changement d'une telle ampleur comporte également des risques et suscite des critiques. L'équipe de projet et le comité de pilotage d'Unihockey 2025 ont examiné en détail les réponses et pris des mesures pour rééquilibrer le concept. Le concept révisé propose désormais des solutions délibérément plus modérées que précédemment dans plusieurs domaines. Il convient également de noter qu'Unihockey 2025 définit une orientation fondamentale. L'élaboration des détails (règlements, directives, etc.) relèvera de la responsabilité des instances compétentes.

Les réactions ont été aussi variées que le paysage suisse du unihockey lui-même. Une fois de plus, les besoins très divers de la fédération nationale sont apparus au grand jour. D'un côté, c'est une bonne chose, car la fédération a besoin d'un paysage du unihockey fonctionnel et diversifié. D'un autre côté, cela pose la difficulté que la réforme ne peut guère couvrir tous les besoins dans leur intégralité. Les objectifs stratégiques (« Le unihockey suisse est au sommet mondial – les équipes nationales sont toujours en lice pour les titres de champion du monde ») définissent l'orientation du projet. Selon cette approche, il est indispensable de ne pas affaiblir les structures actuellement en place dans le sport de masse, car celles-ci constituent le fondement des performances sportives de haut niveau. À partir de cette base solide, un centre de performance géré de manière professionnelle doit se développer dans chaque région de Suisse.

Les documents relatifs à Unihockey 2025 ont suscité l'inquiétude de nombreuses organisations. Beaucoup ont exprimé leur souhait que tout soit prêt et définitif dès l'assemblée des délégués de 2025. Le projet Unihockey 2025 ne peut tout simplement pas répondre à cette attente. Néanmoins, nous avons besoin à ce moment d'une décision de l'assemblée des délégués quant à la poursuite de la « vision » Unihockey 2025. C'est la seule façon d'utiliser les ressources disponibles de manière ciblée et de planifier les prochaines étapes.

De nombreuses organisations ont exprimé le souhait de pouvoir voter séparément sur chaque module. Le comité de pilotage et l'équipe de projet se sont penchés de manière intensive sur cette question. Il a finalement été décidé qu'un seul vote aurait lieu. En effet, les modules d' s sont interdépendants et ne peuvent être évalués séparément. À titre d'exemple, citons le fait que la suppression des promotions et des relégations sportives est une condition indispensable pour que les organismes responsables de la promotion de la relève puissent se concentrer sur le

développement individuel de chaque athlète. Il convient également de souligner ici que les modules incontestés – tels que les adaptations dans le unihockey pour enfants ou l'introduction du « Power-Feld 4 vs. 4 » – sont certes importants, mais que leur mise en œuvre seule ne suffit guère à donner l'impulsion dont la promotion de la relève en Suisse a urgemment besoin.

Il est quelque peu décevant que les perspectives des athlètes de la relève n'aient été que peu prises en compte dans les retours. Pourtant, le concept présente de nombreux avantages à l'échelle nationale : le chemin vers le sommet devient plus équitable et plus transparent, les athlètes bénéficient d'un accompagnement plus professionnel et peuvent s'entraîner sans subir la pression des résultats. Or, ces aspects positifs n'ont guère été pris en compte dans les retours. Au contraire, la crainte de ce qui pourrait être perdu a dominé, alors que les « gains » concrets semblent encore trop peu visibles. Le projet a été examiné par Swiss Olympic et confirmé comme étant « à la pointe » dans le domaine de la promotion de la relève (la lettre de soutien correspondante est disponible sur le site web de swiss unihockey).

Prochaines étapes

La consultation marque la fin de la phase de consultation (participation des associations membres et des clubs) dans le cadre du projet Unihockey 2025. Le concept final sera publié à la mi-septembre 2025. Ce concept sera soumis au vote lors de l'assemblée des délégués le 22 novembre 2025. Les divisions (ligue nationale et ligue régionale) disposent chacune de 15 voix. En cas d'égalité des voix, le statu quo sera maintenu et le projet Unihockey 2025 prendra fin.

2. Orientations fondamentales

Les retours peuvent être classés en cinq orientations fondamentales. Elles sont abordées individuellement dans ce chapitre.

1. Transition entre la relève et l'élite (« intégration complète des équipes U23 / U21 dans les ligues actives »)

La transition entre les catégories relève et élites est considérée, dans toutes les disciplines sportives, comme la phase la plus critique dans le parcours d'un athlète. Le unihockey suisse doit donc lui aussi trouver une solution. Toutefois, la solution actuellement élaborée (-> « intégration complète » des équipes U21A des clubs centraux dans la NLB chez les femmes et « intégration complète » des équipes U23A des clubs centraux dans la NLB, la 1re ligue et la 2e ligue chez les hommes) ne semble pas répondre aux besoins de nombreux clubs. En conséquence, le dispositif transitoire proposé ne sera plus intégré dans le concept global. Cependant, l'objectif clair reste de trouver une solution pour ce domaine si important.

→ **Mesure : le module « Intégration complète des équipes U23/U21 dans les ligues actives » est supprimé du concept.**

2. Répartition en partenariats / Processus de publication

Certains clubs critiquent le fait que la fédération interfère trop dans la libre concurrence avec ce concept. Elles exigent que les clubs centraux doivent mériter leur statut et que les clubs partenaires aient le libre choix de leurs partenaires. Nous sommes conscients que swiss unihockey interfère ici dans la libre concurrence (au niveau de la relève !). Avec Unihockey 2025, un club n'est soudainement plus totalement libre dans ses décisions, mais doit également tenir compte des considérations liées au partenariat. Dans le même temps, nous sommes également convaincus que les répercussions sur le quotidien des clubs partenaires sont actuellement surestimées.

Il est important pour les clubs de connaître, lors de l'AD, le processus de répartition des partenariats (qui décide quoi et quand). Ce processus figure dans la nouvelle **feuille de route**. La possibilité de déposer une demande de réattribution fait partie du processus. Un choix totalement libre serait contraire au principe selon lequel tous les clubs centraux sont responsables d'un nombre similaire de juniors et que les trajets peuvent être courts. Nous sommes conscients que la répartition va susciter une certaine agitation au début. Mais dès que les rouages seront bien huilés, les avantages l'emporteront. Il convient de mentionner ici que l'adhésion à une association cantonale ne peut déjà pas être choisie librement. Jusqu'à présent, personne ne s'est opposé à cette obligation.

→ **Mesure : le processus de définition des régions et des clubs centraux sera élaboré en détail et intégré dans le concept.**

3. Associations membres

D'un point de vue démocratique, il est essentiel que tous les clubs puissent faire entendre leur voix et influencer activement les décisions. Pour que cela reste possible, il faut continuer à disposer d'associations faïtières fortes, notamment parce que certaines subventions cantonales sont directement liées à leur existence. Dans le même temps, nous voulons que la diversité régionale dans toute la Suisse continue d'être cultivée et vécue de manière consciente à l'avenir. Nous considérons que les associations membres jouent avant tout un rôle stratégique et politique pour l'ensemble de la région, tandis que la responsabilité opérationnelle du parcours des athlètes dans le sport de compétition incombera à l'avenir aux clubs centraux.

Cette mesure nous permet d'unir nos forces, d'exploiter les synergies et d'accroître l'efficacité. Nous créons ainsi des centres de performance solides qui agissent comme moteurs et sources d'inspiration pour l'ensemble de leur région. Ce concept permet également aux associations membres de continuer à assumer des tâches importantes au sein d'une région. Nous déterminerons ensemble la nature exacte de ces tâches. Un groupe de travail composé de représentants des associations membres sera chargé d'en définir les détails.

En lisant les réponses issues de la consultation et en interprétant les nombreux entretiens menés avec les représentants des associations membres, nous avons remarqué à quel point le fonctionnement des associations membres est varié et à quel point leur évaluation du unihockey 2025 est différente. Nous y voyons une opportunité pour chaque région de trouver le modèle qui lui convient. À cet égard, le groupe de travail est chargé de développer différents modèles et de tenir compte autant que possible des conditions régionales.

→ **Mesure : un groupe de travail composé de représentants des associations membres est chargé du repositionnement ou de la restructuration des associations membres.**

4. Aspects financiers / professionnalisation

La plupart des clubs centraux potentiels estiment que les défis financiers sont trop importants. swiss unihockey reconnaît que seuls les clubs financièrement sains peuvent assurer une promotion de la relève de bonne qualité. Il est clair que nous accordons une attention particulière à cet aspect. Néanmoins, swiss unihockey maintient son objectif d'augmenter considérablement le professionnalisme dans le domaine de la relève (ce qui correspond également à la volonté des clubs de sport de compétition, selon leurs commentaires). Le projet de convention de prestations a souvent été considéré comme un document final et non comme *un projet*. Là encore, il est important que les clubs connaissent, lors de l'AD, le *processus* de finalisation de la convention de prestations (qui décide quoi et quand). Le degré de professionnalisation visé dans le domaine de la relève ne sera donc déterminé qu'à un moment ultérieur entre swiss unihockey et les clubs centres définis.

→ **Mesure : le processus d'élaboration finale de la convention de prestations sera détaillé et intégré dans le concept.**

5. Calendrier

Certains retours indiquent que le calendrier a été jugé trop ambitieux et qu'il pourrait gérer des difficultés de mise en œuvre dans la pratique. Swiss unihockey respecte cette demande et adapte le calendrier. Dans le même temps, swiss unihockey attend que, si Unihockey 2025 est accepté, les mesures de mise en œuvre ne soient pas reportées jusqu'au dernier jour, mais que le travail vers la réalisation du concept commence progressivement à partir de 2026.

→ **Mesure : une feuille de route détaillée sera élaborée.**

→ **Mesure : la mise en œuvre du concept « Unihockey 2025 » aura lieu au plus tôt à partir de la saison 2028/29.**

3. Retours sur les différents aspects du concept Unihockey 2025

3.1 Concept – Commentaires généraux

| N° | Commentaire | Réponse |
|------------------------------|---|---|
| <i>Commentaires généraux</i> | | |
| 1.1 | Certains clubs regrettent que des analyses plus approfondies ou d'autres thèmes n'aient pas été intégrés dans le concept (par exemple, augmentation de la capacité des salles, attractivité du sport pour les adultes, raisons du faible intérêt en Suisse romande/au Tessin, raisons de la popularité réduite du unihockey auprès des personnes issues de l'immigration, etc.). | Il convient de noter que le concept est déjà très complexe et complet. Il est plus que douteux que des analyses plus approfondies auraient réellement conduit à de nouvelles conclusions. Les collaborateurs du projet ont géré plus de 100 entretiens avec des collaborateurs de clubs et d'associations membres. Les conclusions tirées de ces entretiens constituent la base de la vision Unihockey 2025. |
| 1.2 | La suppression des promotions et des relégations sportives est évaluée de manière différente. Une majorité des clubs de sport de compétition salue cette mesure et invoque des raisons liées à la formation. Les clubs de sport de masse ont plutôt tendance à se prononcer en faveur du statu quo. | Il convient de noter que ce point est au cœur du projet. Le remplacement du système de promotion/relégation sportive est une condition sine qua non pour établir des centres de performance régionaux professionnels (club central) dans toute la Suisse. Et du point de vue de swiss unihockey, les centres de performance professionnels sont un élément essentiel pour une promotion réussie de la relève. Personne ne conteste que la compétition sportive est le fondement de notre sport. C'est précisément pour cette raison que les play-offs seront développés dans toutes les ligues et qu'il y aura chaque année quelque chose à gagner dans chaque ligue (vainqueur du groupe, champion B, etc.). |

| N° | Commentaire | Réponse |
|-----|--|---|
| 1.3 | L'introduction d'une indemnité de formation (au lieu du label « Kinderunihockey ») est largement saluée. Les organismes responsables ne sont toutefois pas d'accord sur la forme que doit prendre cette indemnité. Une proposition consiste à prendre en compte dans l'évaluation le nombre d'années pendant lesquelles un jeune talent a été formé au sein du club. De plus, certains clubs déplorent la suppression du label « Kinderunihockey ». | Les clubs partenaires continueront à jouer un rôle important dans le unihockey suisse. Ils doivent donc être récompensés en conséquence. Il est décidé de créer un label « clubs partenaires ». L'indemnité de formation pour les joueurs et joueuses qui passent d'un club partenaire à un club central sera intégrée dans le label « clubs partenaires ». Les critères seront élaborés par la commission sportive. |
| 1.4 | Certains clubs de sport de compétition souhaiteraient que l'ensemble du sport de compétition (notamment la L-UPL) soit inclus dans le projet. Ils critiquent le fait que le projet Unihockey 2025 se concentre trop sur les structures sportives dans la relève (entraîneurs, responsables de la relève, etc.) au lieu d'encourager les clubs en tant qu'écosystème global. | Du point de vue de swiss unihockey, il est tout à fait souhaitable que les clubs continuent à se développer sur le plan structurel (p. ex. gestion professionnelle). Cependant, le projet Unihockey 2025 s'adresse explicitement aux structures de la relève. |
| 1.5 | L'adaptation des structures d'âge répond à un besoin de nombreux organismes responsables et bénéficie d'un large soutien. | L'adaptation des structures d'âge reste dans le concept. |
| 1.6 | L'adaptation de la terminologie est majoritairement saluée. Quelques propositions ont été faites pour abandonner les désignations A-C (grand terrain) et 1&2 (petit terrain). Par exemple, les désignations « Inter », « Elite » ou « Pro ». | L'adaptation de la terminologie reste dans le concept. |

| N° | Commentaire | Réponse |
|------|--|--|
| | <i>Licences / Règle relative aux équipes obligatoires</i> | |
| 1.7 | Les idées formulées dans le concept visant à assouplir et à simplifier les dispositions relatives aux licences sont jugées très positives. L'idée d'une licence pour les talents n'a pas rencontré un grand succès. | L'idée de la licence pour les talents ne sera pas poursuivie. Les dispositions relatives aux licences seront élaborées de manière définitive par les instances compétentes. Lors de l'élaboration des détails, il convient de répondre au souhait des clubs qui demandent davantage de flexibilité. Il convient également de mentionner ici que cela n'est possible que si la promotion/relégation sportive dans le relève est supprimée. Trop souvent, par le passé, des lacunes dans le système de licences ont été exploitées. |
| 1.8 | La suppression de la règle de l'équipe obligatoire est jugée négativement. De nombreuses organisations craignent que certains clubs ne s'occupent alors plus que de leurs équipes actives et négligent la relève. | La règle de l'équipe obligatoire est régie par l'art. 6.3.2 du règlement des compétitions (WSR). La commission sportive est responsable du règlement des compétitions et élaborera les détails de la règle de l'équipe obligatoire. |
| | <i>Repositionnement des associations cantonales</i> | |
| 1.9 | Pour de nombreux clubs, un redécoupage géographique des « régions de unihockey » semble judicieux, car les frontières cantonales reflètent rarement la réalité des régions de unihockey. | La réorganisation géographique des régions sera incluse dans le train de mesures. |
| 1.10 | Certains clubs indiquent que la sélection des jeunes joueurs doit être effectuée par une organisation neutre. Les clubs partenaires potentiels craignent que leurs joueurs soient traités de manière injuste. | Du point de vue de swiss unihockey, la neutralité n'est pas un critère déterminant pour une sélection équitable et clairvoyante. D'autant plus que le système actuel (responsabilité des associations cantonales) ne permet pas de garantir la neutralité partout, car de nombreux entraîneurs de sélection sont également entraîneurs de club. Nous renvoyons ici au document sur les associations membres . Nous sommes convaincus que la qualité et donc l'équité de la sélection peuvent être améliorées grâce à des structures professionnelles au sein des clubs centraux. Et grâce aux nouvelles associations |

| N° | Commentaire | Réponse |
|----|-------------|--|
| | | membres, les clubs partenaires peuvent influencer le travail des clubs centraux. |

3.2 Concept – Retours sur les différents jeux chez les hommes et les femmes

| N° | Commentaire | Réponse |
|--|---|---|
| <i>Épreuve de unihockey pour enfants</i> | | |
| 2.1 | Dans le unihockey pour enfants, l'introduction du mode rEvolution est largement saluée. Cependant, de nombreux clubs demandent l'introduction d'une catégorie U7 (au lieu de « seulement » U11 et U9) dans le unihockey pour enfants. De plus, certains clubs demandent que les matchs de niveau U11 se jouent déjà sans rythme de remplacement. | Les questions de détail ne sont pas encore pertinentes au moment présent. Lors de l'élaboration des détails relatifs aux catégories d'âge dans le unihockey pour enfants, il convient de tenir compte du souhait d'une catégorie U7. |
| <i>Catégorie potentielle</i> | | |
| 2.2 | L'introduction de la forme de jeu U13 (« Power-Feld », 4 contre 4) est jugée positive. Les questions détaillées (direction du jeu, 2 contre 2, etc.) suscitent parfois des opinions divergentes. | Les questions de détail ne sont pas encore pertinentes au moment présent. Les clubs peuvent influencer l'élaboration des détails relatifs aux formats de jeu dans le unihockey potentiel par l'intermédiaire de la commission sportive (SPA). |

| N° | Commentaire | Réponse |
|-----|--|--|
| 2.3 | Certains demandent déjà l' introduction de classes de niveau dès la catégorie U13. | Swiss unihockey reconnaît qu'entre le unihockey pour enfants (classement via le « mode rEvolution ») et les U15 (classes de niveau), les U13 sans classement par niveau font figure d'exception. Il est donc décidé de structurer également la compétition chez les U13. La mise en œuvre est toutefois encore en suspens et relève de la responsabilité de la SPA (rEvolution ou classes de niveau). En principe, Swiss Unihockey stipule toutefois qu'aucune (!) sélection ne doit être effectuée avant la puberté. |
| 2.4 | Un grand nombre de clubs exigent des arbitres formés dès le niveau U13. | Lors de la modification du règlement des arbitres (SRRW5) par la commission des arbitres, il convient donc de tenir compte du fait que des arbitres formés doivent être engagés à partir du niveau U13. |
| 2.5 | Il est prévu que deux équipes par région puissent participer au championnat U15A. La question de savoir si les deux équipes sont gérées par le club central ou si une équipe est gérée par le club central et l'autre par un club partenaire est laissée à l'appréciation des partenariats concernés. Certains clubs demandent désormais que les deux équipes U15A ne puissent pas être gérées par le club central. | Swiss unihockey est également d'avis que deux clubs de la région devraient être responsables des U15A (club central plus un club partenaire). Notamment pour des raisons logistiques (temps de trajet !). Swiss Unihockey tient toutefois également à ce que les particularités régionales soient prises en compte de manière appropriée. C'est pourquoi la décision concernant le lieu où sera gérée la deuxième équipe U15A ne doit pas être imposée par Swiss Unihockey. Il reste à définir qui prendra cette décision (éventuellement l'association membre ?). |
| 2.6 | L'idée des « équipes régionales U15 » n'a pas encore été comprise par de nombreuses organisations. L'idée derrière cela est que les 20 meilleurs joueurs et joueuses de moins de 15 ans pourraient affronter d'autres équipes régionales U15 une fois par mois dans des matchs. Étant donné que deux équipes U15 peuvent participer au championnat régulier dans chaque région, cela permet de regrouper les joueurs les plus talentueux, sans pour autant que cela doive nécessairement être une équipe régulière (avec des | Swiss Unihockey considère l'équipe régionale U15 comme une mesure importante pour empêcher le club central de favoriser ses propres joueurs (car il apprend ainsi à connaître les joueurs de l'autre équipe U15A, voir point 2.5). L'idée des équipes régionales U15 est donc maintenue. Le cas échéant, leur introduction se fera de manière échelonnée. |

| N° | Commentaire | Réponse |
|---|---|--|
| | entraînements réguliers). | |
| <i>Cadre de jeu pour le sport de performance de la relève</i> | | |
| 2.7 | De nombreux clubs axés sur le sport de masse estiment que les clubs centraux ne devraient être autorisés à aligner que l'équipe de classe A et donc aucune autre équipe dans le sport de masse de relève GF . | Swiss Unihockey ne souhaite pas édicter de règle stricte à ce sujet, car il existe également des régions où les clubs partenaires ne peuvent pas couvrir toutes les catégories. La question de savoir qui prendra cette décision reste ouverte (fédération membre ?). En principe, la règle suivante s'applique : les clubs centraux ne peuvent aligner qu'une seule équipe par ligue (U17 et U19) et celle-ci ne peut être inscrite que dans la classe de niveau C. La classe de niveau B est donc réservée aux clubs partenaires. |
| 2.8 | Dans le sport de performance, les play-offs sont prévus selon le mode « best-of-4 ». Il est critiqué que les prolongations créent des situations de pression importantes et qu'il ne faut pas y renoncer. | Swiss unihockey partage cet avis. Le mode « best-of-4 » est une idée qui vise à rendre les play-offs plus intenses et à maintenir un rythme élevé, car dans le mode « best-of-4 », seuls deux week-ends doivent être prévus au lieu de trois dans le mode « best-of-5 » (dont le dernier week-end est souvent sans match). Lors de l'élaboration des détails, il convient de vérifier si les prolongations sont également possibles dans le mode « best-of-4 ». |
| 2.9 | Certaines organisations estiment que les clubs centraux devraient être autorisés à avoir plus d'une équipe en Stkl. A (U17 et U19). | Swiss unihockey reconnaît qu'il existe certainement des différences de niveau entre les clubs centraux et que certaines régions comptent davantage de joueuses et joueurs méritant d'être encouragés. Il sera toutefois difficile de trouver des critères objectifs pour répondre à cette demande. C'est pourquoi seule une équipe par club central pourra participer aux compétitions de sport de performance pour la relève (U17A, U19A). |
| 2.10 | Les compétitions pendant les pauses des équipes nationales sont considérées d'un œil critique par quelques clubs de haut niveau (en particulier féminins), car ils craignent de ne pas avoir suffisamment de joueurs pouvant participer au championnat. La plupart des clubs saluent | Il faut bien sûr veiller à ce que le championnat ne soit pas faussé lorsque les matchs sont disputés pendant les pauses des équipes nationales. swiss unihockey estime toutefois clairement que les avantages de cette idée l'emportent. |

| N° | Commentaire | Réponse |
|--|---|---|
| | toutefois cette mesure. | |
| <i>Terrains de jeu pour la relève et le sport de masse</i> | | |
| 2.11 | Certains clubs ont proposé de conserver les promotions et relégations dans le sport de masse pour la relève (classes B et C) dans le cadre d'un match. | <p>Lors de l'élaboration des détails relatifs aux formats de jeu dans le sport de base pour la relève, il convient de continuer à renoncer à la promotion/relégation sportive. Et ce, pour deux raisons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La promotion/relégation sportive augmenterait considérablement la pression sur les joueurs/joueuses d'un club central. Les joueurs/joueuses talentueux seraient alignés là où cela profite aux clubs partenaires et non là où cela est le plus bénéfique pour leur développement. Avec la promotion/relégation sportive dans le sport de base pour les jeunes, les dispositions relatives aux licences (voir n° 1.7) devraient à nouveau être interprétées de manière très restrictive. 2. Dans le sport de masse également, la formation et le développement doivent primer sur les résultats. |
| 2.12 | Certaines associations critiquent l'introduction de classes de niveau dans le sport de base pour les jeunes sur petit terrain . D'autres, en revanche, saluent cette mesure. Il est proposé d'analyser très attentivement les distances à parcourir pour deux classes de niveau et de regrouper les classes de niveau dès que les distances à parcourir sont trop importantes. | Comme prévu dans le concept, swiss unihockey se réserve le droit de fusionner des classes de niveau si le nombre d'équipes inscrites n'est pas suffisant pour les deux classes. Lors de l'élaboration des détails par la commission sportive (SPA), cet aspect sera pris en compte comme auparavant (cf. WSR 1.7.2 et WSR 1.8.2). |
| 2.13 | Quelques rares clubs voient un risque dans l'auto-déclaration pour les classes de niveau. Ils craignent que des | L'auto-déclaration est une méthode éprouvée pour répartir les classes de niveau. Néanmoins, cette méthode n'est pas exempte de risques et |

| N° | Commentaire | Réponse |
|----|--|---|
| | inscriptions arbitraires ou tactiques soient effectuées. | d'erreurs. Du point de vue de swiss unihockey, il est judicieux de donner une chance à la méthode d'auto-déclaration pendant quelques saisons. Si les effets escomptés (matches plus équilibrés) ne se produisent pas, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications. |

3.3 Planification de la saison

| N° | Réponse | Réponse |
|-----|---|---|
| 3.1 | <p>Les avis divergent quant à la prise en compte des vacances scolaires dans la catégorie « unihockey potentiel ». Certains exigent que les vacances soient prises en compte. D'autres estiment qu'à ce niveau, les vacances ne doivent plus être prises en compte, car il n'y a plus de promotion/relégation.</p> | <p>Le planning de la saison présenté actuellement doit être considéré comme un projet. La version définitive du planning de la saison (y compris la prise en compte des vacances) sera élaborée à un moment ultérieur par les instances compétentes. Une participation active des clubs est expressément prévue. Les clubs centraux doivent notamment jouer un rôle important dans l'élaboration des dispositions d'exécution (mode, planification de la saison, conditions-cadres, etc.) des catégories de sport de performance.</p> |
| 3.2 | <p>La mise en place de semaines de récupération est jugée positive dans l'ensemble. Cependant, il convient également de limiter le fait que les joueurs et joueuses les plus talentueux soient transférés d'une équipe à l'autre au sein du club. Il est en outre à noter que les semaines de récupération doivent être adaptées aux périodes de vacances.</p> | <p>Il convient ici de noter que l'objectif explicite d'Unihockey 2025 est de transférer davantage de responsabilités aux clubs. En supprimant les promotions et les relégations, nous créons les conditions permettant aux clubs d'utiliser leurs joueuses et leurs joueurs là où ils en tirent le meilleur profit. Les semaines de récupération doivent donc être intégrées dans la planification de la saison.</p> |
| 3.3 | <p>Certains clubs font remarquer qu'à leur avis, il n'est pas possible de prolonger la saison jusqu'en juin (unihockey pour enfants).</p> | <p>Dans le unihockey pour enfants, il a été proposé d'organiser également des tournois en mai/juin et en août. Avec le mode rEvolution, les clubs sont libres de bloquer individuellement les périodes pendant lesquelles ils ne souhaitent pas participer à des tournois. À cet égard, le concept peut d'ores et déjà répondre à cette exigence (pas de tournois en juin). Pour des raisons de simplicité, il convient de renoncer à organiser la saison de unihockey pour enfants d'août à juin. La saison de unihockey pour enfants sera ainsi alignée sur celle du unihockey pour les jeunes.</p> |

| N° | Réponse | Réponse |
|-----|--|---|
| 3.4 | <p>En ce qui concerne la prolongation de la saison, la plupart des organismes responsables estiment que la saison doit avoir une durée à peu près identique pour <i>toutes les équipes</i>. Les organismes responsables ont des avis divergents quant à la question de savoir si la saison doit être prolongée <i>dans son ensemble</i> : en général, la plupart des organismes responsables sont favorables à une prolongation modérée de la saison (fin avril / début mai).</p> | <p>Il est judicieux de prolonger modérément la saison dans les catégories de performance (U15A, U17A, U19A) (fin avril). Les ligues dans le sport de relève pour les jeunes doivent être terminées au plus tard à la mi-avril. Les comités concernés élaborent les détails à ce sujet.</p> <p>Important : la prolongation de la saison pour tous n'est envisageable que si les promotions et les relégations sont supprimées. Les play-offs de promotion et de relégation prennent trop de temps.</p> |

3.4 Projet de convention de prestations avec le club central

| N° | Réponse | Réponse |
|-----|--|---|
| 4.1 | <p>Divers retours concernant le processus de recrutement. Celui-ci doit être transparent et équitable, et tenir compte des besoins des clubs partenaires. Les clubs partenaires potentiels craignent que les clubs centraux favorisent leurs propres joueuses ou joueurs.</p> | <p>Les contributions des clubs partenaires doivent également être prises en compte dans le processus de recrutement. Il est possible que le concept régional de sélection et de recrutement doive être approuvé par la nouvelle association membre (et que les clubs partenaires puissent ainsi exercer leur influence). D'autres mesures (par exemple, l'organisation d'un comité annuel chargé de repérer les talents, des entraînements de sélection publics, etc.) peuvent être convenues individuellement.</p> |
| 4.2 | <p>Les clubs disposant d'une section sportive de compétition pour les deux sexes craignent que les obstacles soient trop importants pour eux s'ils doivent satisfaire à 100 % aux exigences financières pour les deux sexes.</p> <p>L'élaboration de conventions de prestations individuelles est saluée. Cela permet de mieux tenir compte des spécificités régionales.</p> | <p>Chaque club a sa propre situation de départ. Dès la première ébauche de la convention de prestations, nous avons précisé que celle-ci devait être élaborée individuellement. Cela permet notamment de tenir compte des synergies qui peuvent être exploitées au sein du club. Il est également important de souligner que la convention de prestations est élaborée conjointement par swiss unihockey et les clubs centraux (voir feuille de route).</p> |
| 4.3 | <p>Certaines associations demandent que soit définie une procédure claire pour le « retour des joueurs formés » par le club central. Les clubs partenaires doivent ainsi pouvoir profiter à nouveau de « leurs » joueurs.</p> | <p>Swiss unihockey estime qu'il est très difficile d'édicter une réglementation contraignante à cet égard. En fin de compte, chaque match ou joueuse est libre de choisir le club auquel il ou elle souhaite adhérer. Chaque association membre doit être libre de mettre en œuvre de telles réglementations (ou un processus clairement défini).</p> |

| N° | Réponse | Réponse |
|-----|---|--|
| 4.4 | Certaines associations centrales potentielles critiquent le caractère trop rigide des descriptions de fonction . | Là encore, nous renvoyons au processus défini pour l'élaboration de la convention de prestations. Des commentaires sur les détails des descriptions de fonction pourront être soumis à un moment ultérieur. |
| 4.5 | <p>Les clubs centraux potentiels craignent de ne pas trouver suffisamment de personnel qualifié sur le marché. À l'heure actuelle, de nombreux entraîneurs qualifiés ne sont probablement pas encore prêts à abandonner leur travail « normal » pour devenir entraîneurs professionnels de unihockey.</p> <p>Il n'est pas acceptable que les clubs centraux fassent appel à des personnes non qualifiées uniquement pour respecter la convention de prestations.</p> | La réaction face à la crainte de ne pas trouver de personnel qualifié est compréhensible. Néanmoins, si nous ne commençons pas dès maintenant à créer les conditions nécessaires pour attirer des entraîneurs intéressés et ambitieux, rien ne changera. Swiss unihockey a à cœur de créer un marché et des perspectives pour les jeunes entraîneurs professionnels. Bien sûr, nous sommes conscients que cela prendra du temps. La mesure déjà définie, selon laquelle les conventions de prestations seront élaborées individuellement, permettra de tenir compte des spécificités régionales. |
| 4.6 | Certaines associations trouvent injuste que les clubs centraux ne soient pas tenues de respecter des exigences en matière de qualification des entraîneurs . | Swiss unihockey a délibérément renoncé à définir des exigences de formation pour les entraîneurs des clubs centraux. La raison : parallèlement au projet Unihockey 2025, Swiss unihockey introduit actuellement des licences d'entraîneur qui couvrent cet aspect. |

3.5 Possibilités de financement

| N° | Réponse | Réponse |
|-----|--|---|
| 5.1 | De nombreuses organisations exigent que les conséquences financières pour les clubs centraux et partenaires soient présentées de manière détaillée. | <p>Swiss Unihockey reconnaît que les conséquences financières doivent être présentées de manière contraignante. Toutefois, à ce moment, nous ne sommes pas encore en mesure d'établir le décompte final. La raison : trop de paramètres ayant une influence sur le budget des clubs sont encore incertains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de matches (plus de matches -> plus de taxes et plus d'arbitres). - Arbitres U13 (si oui, les clubs doivent fournir plus d'arbitres). - Les critères pour les clubs partenaires labellisés sont en cours d'élaboration. - Accords de performance individuels entre swiss unihockey et les clubs centraux. - Les subventions cantonales pour le sport de compétition NW dépendent souvent de la qualification des entraîneurs, de leur charge de travail, du nombre d'athlètes TC, etc. - Les recettes provenant des entraînements RLZ varient d'une région à l'autre ou peuvent être fixées librement. - Etc. <p>Pour ces raisons, communiquer un calcul reviendrait à lire dans le marc de café et ne serait pas professionnel.</p> |
| 5.2 | Les clubs potentiels du centre demandent que swiss unihockey aide les clubs à obtenir d'éventuelles subventions cantonales . | Il est essentiel que toutes les subventions actuelles et éventuelles subventions supplémentaires puissent continuer à être versées aux clubs de unihockey. Swiss unihockey se voit dans l'obligation de soutenir au mieux les clubs. C'est également pour cette raison que swiss unihockey repoussera d'un an le lancement de Unihockey 2025. |

4. Participants à la consultation

| Organisation | Prénom | Nom | Groupe de participants |
|---|-----------|----------------|------------------------|
| Jungschar Romanshorn Unihockey | Andrin | Stauffer | club |
| UHC Basel United | Christian | Serena | club |
| Unihockey Rheintal Gators | Ricardo | Iglesias | club |
| Floorball Köniz Bern | Heinz | Zaugg | club |
| Unihockey Tigers Langnau | Björn | Siegenthaler | club |
| Red Devils March-Höfe | Roman | Arheit | club |
| Unihockey Basel Regio | Patrick | Mendelin | club |
| SV Wiler-Ersigen | Marvin | Schneider | club |
| UHC Uster | Thomas | Schmid | club |
| WASA Saint-Gall Unihockey | Lukas | Minder | club |
| TV Oberwil | Corina | Zeller | club |
| GC Unihockey | Florian | von Wangenheim | club |
| Club sportif de Reinach | Andreas | Maeder | club |
| Équipe d'Aarau | Markus | Schibli | club |
| UHC Lenzburg | Andy | Senn | club |
| Club de unihockey Yens-Morges | Jessica | Caligiure | club |
| Développement sportif Lac de Zurich Linth | - | - | club |
| Chilis Rümlang-Regensdorf | Marco | Fassler | club |
| WIZARDS Berne Burgdorf | Tatjana | Greber | club |
| UHC Grünenmatt-Sumiswald | Jonas | Mumenthaler | club |
| Unihockey Vaud | Serge | Rufi | club |
| HC Rychenberg Winterthur | Armin | Dittli | club |
| UHC Pfannenstiel | Christof | Maurer | club |
| UHC Kloten-Dietlikon Jets | Dillon | Roth | club |
| UHC Kerzers-Müntschemier | Roland | Wettstein | club |
| Floorball Thurgovie | Patrick | Marthaler | club |

| | | | |
|--|-----------|---------------|--------------------|
| UHC Riehen | Meret | Fricker | club |
| Floorball Fribourg | Patrice | Stampfli | club |
| Floorball Zurich Lioness | Markus | Schenardi | club |
| Ad Astra Obwalden | Roger | Hänni | club |
| UHC Alligator Malans | Roger | Clavadetscher | club |
| Unihockey Riviera | Unihockey | Riviera | club |
| Jona-Uznach Flames | Mario | Denzler | club |
| UHC Racoons Herzogenbuchsee / Heimenhausen | Menga | Sommer | club |
| LUC Floorball Epalinges | Didier | Miéville | club |
| Red Ants Rychenberg Winterthur | Janine | Zollinger | club |
| UHC Thoune | Luca | Ritz | club |
| Unihockey EMME | Dario | Limacher | club |
| Moiry-Cuarnens Yellow Star | Guilhem | Chanson | club |
| Floorball Riders | Marco | Planzer | club |
| UHC Genève | Quentin | Gex | club |
| UHC Herisau | Urban | Liechti | club |
| Bülach Floorball | Dominik | Wild | club |
| UHC Sarganserland | Sandra | De Coi | club |
| Zug United | Pascal | Hoorn | club |
| Unihockey Gurmels | Glen | Sutter | club |
| Floorball Chur United | Lars | Brönnimann | club |
| UHC Glattal Falcons | Michael | Untersander | club |
| Association cantonale zurichoise de unihockey (KZUV) | Daniel | Brunner | Association membre |
| Association de unihockey de Thurgovie | Chandra | Kuhn | Association membre |
| VS Unihockey | Patricia | Bourgeois | Association membre |
| Association cantonale bernoise de unihockey (KBUV) | Matthias | Wälti | Association membre |
| Association fribourgeoise de unihockey | Nicolas | Wolhauser | Association membre |
| Genève unihockey | Hugo | Lanvers | Association membre |
| Association grisonne de unihockey | Andreas | Bass | Association membre |
| Unihockey Nordwestschweiz | Patrick | Mendelin | Association membre |

UVSGA

-
-
-

Andrea

Barbara

Jonathan

Michel

Bubb-Fatzer

Saurer

Suter

Ruchat

Association membre

Particulier

Particulier

Particulier